



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
**CR/496**

5 avril 2023

### Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet:           **Résolution 80 (Rév.CMR-07)**

À sa 92ème réunion (20-24 mars 2023), le Comité du Règlement des radiocommunications a poursuivi l'examen du projet de rapport sur la Résolution **80 (Rév.CMR-07)** qu'il soumettra à la CMR-23 et a chargé le Bureau des radiocommunications de préparer une lettre, afin de porter la version révisée du projet de rapport<sup>1</sup> à l'attention des États Membres.

Il convient de noter que les observations éventuelles que votre administration souhaiterait formuler doivent parvenir au Bureau au plus tard le **5 juin 2023, à 16 h 00 UTC**, afin que le RRB puisse les examiner à sa 93ème réunion, qui se tiendra du 26 juin au 4 juillet 2023. Les observations doivent être soumises à l'adresse : [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int).

Le Comité poursuivra ses travaux relatifs au rapport sur la Résolution **80 (Rév.CMR-07)** sur la base des contributions soumises par les États Membres et les membres du Comité.

Mario Maniewicz  
Directeur

#### **Distribution:**

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

---

<sup>1</sup> <https://www.itu.int/md/R23-RRB23.2-C-0002/en>